

CAUSERIE

C'est un entraînement, une fureur. On n'a jamais vu ou aussi peu de temps éclore tant de projets seconds. Si les étudiants en droit de l'Université Laval ne sont pas abusés sous l'avalanche de bonnes choses, ou de choses plus ou moins bonnes, qui leur tombent dessus, ils sont des hommes d'avenir. Il n'y a rien comme de sortir d'une mesure où l'on court forcément la tête et d'entrer sans transition dans les murs d'un riche et spacieux édifice comme celui de la rue St-Denis pour stimuler l'initiative, activer l'ambition et faire naître d'innombrables projets.

Jusqu'à aujourd'hui le Cercle Ville-Mario, l'Union Catholique, le Parlement Modèle et même les clubs politiques étaient en grande partie alimentés par les étudiants. Mais ce n'était pas assez pour suffire à l'activité qu'on voulait déployer.

Voilà que les étudiants se sont emparés du journalisme. On ne peut plus être un organe complètement et bien renseigné si on ne consacre une colonne aux choses universitaires.

Ce n'est pas tout; la musique et le chant sont des arts dignes des étudiants. Qu'on les cultive, s'est-on dit. Et l'un de nous est déjà chargé d'organiser un grand chœur, tandis qu'un autre a promis de constituer un orchestre sans rival.

Mais ce n'est rien ou que peu, car il est de plus question de constituer une cour de justice dont les séances seraient ouvertes au public; combien les étudiants ont la véritable vocation du barreau; de constituer encore une académie littéraire modèle, s'il vous plaît, sur celle des Quarante Immortels; constituer toujours un second Parlement Modèle qui donnerait des séances, reproduisant tantôt les grandes discussions de 1837, 1848 ou 1867, tantôt les discussions qui se font dans les parlements étrangers; constituer, en outre et toujours une association dramatique qui donnerait des représentations au profit de l'Œuvre des Étrennes aux enfants pauvres.....

Lecteurs, je m'arrête pour vous donner le temps de songer à la vastitude des projets que je viens d'énumérer, et aussi pour que vous répondiez à la question. Que deviennent nos étudiants au milieu de tout cela?

C'est sous l'aide de tous ces projets que j'ai établi l'autre jour qu'un étudiant ne disposait à peu près d'aucun soir dans la semaine, pas même celui du samedi. Et voilà pourtant que nous arrivons cette source d'entreprises. Je le demande, qu'allons-nous devenir? Il y a là-dessous un problème social à la solution duquel tous mes lecteurs sont invités à travailler.

**

As-tu vu *J'en Délire*? Il est disparu du *Monde*! Les uns disent que les rédacteurs l'ont mis à la porte. Les autres affirment qu'il s'est égaré près de l'Académie Commerciale de Sto-Cunégonde. Les amies compatissantes qui voudront aider la police dans le travail de recherche qu'elle opère actuellement pourront s'en rapporter au dernier numéro de ce journal pour avoir le signallement de notre cher ami. C'est un jeune homme facilement reconnaissable: Un grand brun, avec un marcheur de.....etc.....

**

Ils ne sont plus les anciens jours où l'on clamait tout haut que rien n'était plus bénit qu'un clerc de notaire. Je le dis ici, pour la plus grande gloire des étudiants en notariat qu'il faut réhabiliter dans l'esprit des peuples, il n'est pas un seul des futurs tabellions que contiennent les murs de l'Université Laval qui soit venu se plaindre à la direction du journal du mot de la fin de ma dernière causerie,

**

Il n'y a que la crainte de faire de ce journal une niche d'admiration mutuelle qui m'empêche de dire combien j'ai éprouvé de charme à la lecture des lettres de *Vital Suprenant* sur la Korrasse. C'est suave, exquis; c'est le

genre idylle à son degré le plus gracieusement simple. Je félicite cordialement mon collaborateur dont je remercie d'ignorer le véritable nom.

**

Si j'abroge maintenant mes causeries, ce n'est pas pour faire plaisir à mes lecteurs, mais c'est parce que, étant un peu de tous les projets dont j'ai parlé tout à l'heure—ce dont je me blâme fortement—mon temps devient de plus en plus limité.

JIAN Mo.

LA BOHEME

Tel était le nom qu'on lui donnait.

Ce n'était pas celle d'Henri Murger, cette Bohème insouciante, indolente et débauchée, mais au contraire, c'était une Bohème active, possédant dans son sein des éléments divers et seconds, capables d'être pour leur pays des sujets utiles et même d'orgueil. Bien entendu, je ne me compte pas au nombre de ces autres futurs qui sont disparus pour un moment, mais qui reparaitront bientôt plus grands, plus éclatants pour éclairer de la lumière de leurs talents et de leur intelligence mûrie, l'horizon de notre politique, celui de nos diverses professions libérales, ou qui agrandiront le champ de notre avenir littéraire qui monte, monte, lentement, mais espérablement, sûrement.

Il y a quatre ans de cela! Mon ami O. P. poursuivait alors ses études dans l'art dentaire. C'était un original; excellent cœur, bon ami et surtout toujours prêt à soutenir l'insfortune, à consoler la misère, à aider un étudiant pauvre. Il avait quelque héritage et certes, il l'employait à bien—j'en sais quelque chose—malgré ce qu'en certains quartiers on peut en penser.

Il habitait, rue Lagachetière, un vaste appartement bien meublé, bien chauffé, bien éclairé, et ce qui n'est pas peu de chose dans le monde des étudiants, il y avait dans ce bon coin de Montréal les accessoires nécessaires pour passer joyeusement vie et des heures utiles, un même temps qu'agréables; une bibliothèque assez considérable, de bonnes pipes de plâtre et d'excellents tabacs canadiens. Alors comme aujourd'hui le tabac fabriqué n'avait pas de place dans les blagues d'étudiants (sans calembours). C'était plus dispendieux, puis... ce n'était pas si bon.

N'allez pas à ce sujet vous rappeler la fable des "Raisins et du Renard." (Oh! mon vieux Lafontaine, ma vieille scie, il te serait fait un mauvais parti, mon bonhomme si tu vivais encore et s'il te prenait envie de te moquer de nous!)

Mais je reviens à mon sujet. Il y avait donc là tout ce qu'un étudiant peut espérer. Est-il besoin de dire que la chambre de notre ami O. P. était le rendez-vous presque quotidien d'une grande partie de la jeunesse intelligente et étudiante d'alors, la jeunesse ardente et désirouso de briller dans les différentes sphères sociales. J'étais de ceux-là, avec cette différence que j'étais le moins brillant de tous.

J'en ai un peu gagné dans leur société.

Oh! les bonnes heures que nous avons passées ensemble à discuter politique et philosophique, à parler belles-littératures et beaux-arts, à discuter ou à résoudre tant bien que mal—mais le plus souvent bien—des questions d'économie sociale, à s'exercer à l'art si utile et si puissant de la parole, à faire de la musique et du chant, de la poésie, et que sais-je?.... Puis le verre de vin et la pipe du tabac!...

Oh! quelle ivresse, quel plaisir! pour des étudiants qui venaient de quitter les murs presque monastiques de leur collège respectif et qui poursuivaient maintenant leurs études non plus comme des enfants sous le sourcil froncé ou la férue du maître, mais en hommes se sentant libres et prêts à faire le struggle for life.

Parmi les nombreux étudiants qui se rendaient ainsi dans le joyeux appartement de la rue Lagachetière il y en

avait quelques-uns qui écouteraien soit leurs vers, soit leur prose dans des journaux ou des revues de Montréal, de Québec, de Lévis et d'ailleurs, et qui étaient (puisse ce rêve se réaliser bientôt) l'émanement complet de notre littérature, une renaissance ou une série d'éclosions.

Aimés de ce désir de voir le goût des lettres prendre des développements dans notre pays, ils avaient conçu, dans leur patriotisme, l'idée de fonder une espèce d'Académie. Idée généreuse s'il en fut une, mais qui sombra bientôt parce qu'il lui manquait le principal, dans le siècle où nous vivons, ce que l'on est convenu d'appeler le nerf de la guerre.

La société fut fondée; il y eut un président, un secrétaire, des censeurs et un trésorier. Pauvre trésorier, ce qu'il a eu à souffrir! ou, comme on le dit à l'Université "ce qu'il en a arraché!" Le mot peint bien sa situation.

Nous eumes une constitution, la société eut un nom. La discussion sur les règlements dura trois jours tandis que cela prit 15 jours avant que l'on s'entende sur le nom à donner à la société. Enfin elle fut baptisée "L'Institut Canadien-Français."

Ce fut surtout sur le trait d'union et le mot français que roula la discussion. On ne voulait pas que la société prît le nom du trop fameux Institut.

L'Institut comptait alors trente membres, il n'eut pas le temps de devenir plus nombreux.

Les premières séances de cette société, qui avait été fondée en opposition à celle de la rue St-Denis, dite Société d'administration mutuelle, eurent lieu dans la chambre de l'amie O. P. qui mit tout à notre disposition. Ça allait bien, grâce à cette générosité. Mais l'ambition s'étant mise de la partie, nous résolvâmes de louer une plus vaste salle sur la rue St-Laurent, coin de la rue Craig. Ce fut notre perte! Le trésorier qui n'avait pas le pouvoir d'imposer des taxes, cessa de payer le loyer au bout de quelques semaines; le propriétaire nous menaça d'éviction et finalement nous évita. Notre mobilier fut vendu. Cher mobilier! qui se composait d'une table, d'un gazélier à deux branches, de six chaises pour trente membres et d'une armoire qui nous servait de bibliothèque et dans laquelle il y avait déjà trois volumes en 32!!

Nous sentimes que c'était la fin. La société fut dissoute; nous n'avions pas de liquidation à faire. Tout ce qui restait c'était la constitution écrite de la main de mon ami G. A. M. et que je conserve soigneusement comme un monument d'un autre âge chargé de rediro aux générations futures tout ce qu'il faut d'énergie, de dévouement et de patriotisme pour faire de la littérature dans notre pays.

Mais les membres de cette société éphémère n'en continuèrent pas moins à fréquenter régulièrement dans la suite l'appartement de la rue Lagachetière, il y eut encore des réunions amusantes et instructives.

Peu de temps après, je quittai Montréal. Pousse par la passion du journalisme, et un peu aussi par la nécessité, j'allai habiter, pendant deux ans et demi, la bonne et florissante ville de St-Hyacinthe.

Pendant tout ce temps, je ne vis que très rarement quelques-uns de mes compagnons de la Bohème.

Après ce laps de temps, je revins à Montréal continuer mes études de droit. Mais ces bons compagnons, à peu d'exceptions près, avaient disparu du Quartier Latin. Ils étaient devenus avocats, médecins, dentistes, etc.

Vrai, j'ai cru que j'allais pleurer quand je repassai devant le fameux appartement de la rue Lagachetière.

Qui l'habite maintenant? Quelques profanes probablement qui ne se doutent pas de son passé glorieux.

Ô mes bons amis qui me voyez tardé dans les sentiers du Quartier Latin, laissez-moi vous déclarer ces quelques lignes qui précèdent en souvenir des jours heureux que nous avons couchés ensemble!

ARTHUR.

NOTES SUR LA

PROCÉDURE CIVILE

Aux termes de l'article 13 du code de procédure, "pour former une demande en justice, il faut y avoir intérêt."

Le but de l'action étant de contraindre celui contre lequel elle est dirigée à l'accomplissement de ses obligations, il s'en suit qu'on ne peut en former une, si l'on a intérêt particulier et légitime. Une demande qui ne tendrait qu'à nuire au défendeur sans apporter aucun profit légal au demandeur, serait donc infailliblement rejetée; de là cette maxime; l'intérêt est la mesure des actions.

Mais il n'est pas toujours nécessaire que l'intérêt soit actuel, il suffit que quelquefois qu'il soit susceptible de se réaliser légalement; ainsi Paul a légué à Pierre une maison, à condition que ce dernier épouse Marie, dans un an de son décès, à lui, testateur. Jusqu'à ce que cette condition soit remplie, l'héritier de Paul jouit de la maison; mais sit la dégradé, Pierre peut le poursuivre pour qu'il lui soit défendu de le faire, parce qu'il a intérêt qu'elle soit conservée, pourtant en devenir propriétaire.

Ainsi, encore, un habile à succéder peut, durant le délai que la loi donne pour délibérer, exercer une action purement conservatoire, et faire tous autres actes qui ne tendraient qu'à la conservation, à la surveillance et à l'administration provisoire des biens de la succession, il lui importe seulement, dans ces circonstances, de protester qu'il n'agit qu'en qualité d'habile, afin de ne pas courir les risques de faire présomuer de sa part l'acceptation, aux termes du article 646 du Code civil.

L'intérêt naît du droit dans lequel le demandeur se croit justement fondé; mais l'action ou la faculté de poursuivre le droit en justice, lui appartient soit de son chef, soit par transmission. En effet, l'action est un véritable bien qui fait partie de notre fortune, et qui, par conséquent, est, comme tout autre, transmissible.

Lorsque l'intérêt est né en la personne du demandeur, il suffit de le prouver. Mais lorsqu'il a été transmis, outre la preuve de l'intérêt, il faut encore justifier de la transmission.

JEAN DE LAVAL.

USAGES DU SEL

L'eau salée ranime quelquefois une personne qui s'est évanouie à la suite d'un choc. Le sel dans l'eau tiède constitue un bon vomitif.

Une cuillerée à café de sel dans un verre d'eau est très bonne pour une souffrance de troubles digestifs; pour soulager les coliques et aider à la digestion.

Un sac rempli de sel et chauffé soulagera beaucoup quelqu'un qui souffre de névralgies. Lorsqu'on a les yeux fatigués, il n'y a rien de meilleur qu'un bain chaud et salé.

On empêchera les cheveux de tomber si on lave de temps en temps la tête avec de l'eau salée.

Le sel ajouté à un bain le rend presque aussi fortifiant qu'un bain de mer.

Si l'on saupoudrait les tapis de sel avant de les balayer, ou verrait que la poussière ne s'éleverait pas, et que les tapis deviendraient très brillants comme couleurs.

Le sel jeté sur de la sueur éteint les flammes; si on en jette sur un poêle où bout un mets quelconque, on fait disparaître toute odeur désagréable; si l'on en jette sur des charbons sur lesquels on fait griller de la viande, on rend le feu clair et brillant.

Pour enlever les taches de vin de Bordeaux, mettez-y tout de suite du sel. Rincez à l'eau froide.

Pour enlever les taches d'œuf des cuillers, frottez avec du sel humide.

Si vous lavez de la pulpe tressée avec de l'eau salée, elle paraîtra neuve.

Tels sont quelques-uns des usages très nombreux auxquels peut être employé le sel. Cette substance est si communiquée tout le monde peut l'avoir sous la main en toute occasion.

Dr F. D.